

224C1444
FR0000121220-FS0599

13 août 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

SODEXO
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 août 2024, la société de droit de l'Etat du Delaware Artisan Partners Limited Partnership¹ (251 Little Falls Drive, c/o Corporation Service Company, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 août 2024, le seuil de 5% des droits de vote de la société SODEXO et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 10 867 862 actions SODEXO représentant autant de droits de vote, soit 7,37% du capital et 4,99% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SODEXO sur le marché.

¹ Contrôlée par la société Artisan Investments GP LLC (agissant en qualité de « *general partner* »), elle-même contrôlée la société Artisan Partners Holdings LP. Il est précisé que la société Artisan Partners Holding LP. est l'unique membre de la société Artisan Investments GP LLC et l'unique « *limited partner* » de la société Artisan Partners Limited Partnership. La société Artisan Partners Holding LP est contrôlée par Artisan Partners Asset Management Inc (« *agissant en qualité de « general partner* » »).

² Sur la base d'un capital composé de 147 454 887 actions représentant 217 475 585 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.